

# GPM Assurances

## Rapport de durabilité

### Article 29 de la Loi Energie Climat (LEC)

Exercice 2023

30 juin 2024

#### **Caveat**

*Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation extra financière de l'organisme GPMA, ci-après aussi nommée « GPM Assurances »*

*Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.*

## Table des matières

Nos engagements .....	4
1. Évolutions Organisationnelles.....	4
2. Sensibilisation aux Enjeux Climatiques .....	4
3. Impact Environnemental .....	4
4. Impact Social et Sociétal.....	6
5. Impact Économique .....	8
II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité.....	9
1. Moyen d'information.....	10
2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR) .....	11
3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion .....	12
4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG. ....	13
III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité .....	13
1. Description des ressources dédiées à l'ESG.....	13
2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition .....	14
IV. Gouvernance de l'ESG au sein de GPMA .....	14
1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance.....	14
2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération .....	15
3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance. ....	15
V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs .....	15
1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs. ....	15
2. Politique de vote.....	16
3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel .....	17
VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie (des combustibles fossiles)	18
VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris .....	20
1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040 .....	20
2. Quantification des résultats avec des indicateurs.....	21
3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement .....	22
4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris .....	22
5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.....	22
VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES .....	23
1. Cadre réglementaire : .....	23
2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité .....	23
3. Déclaration des principales incidences négatives .....	25
IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .	27

X. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	27
XI. Informations sur un plan d'amélioration continue .....	34
XII. Glossaire .....	35

## Nos engagements

---

Dans un écosystème où la santé est primordiale, notre engagement envers la prévention, l'action sociale et les services affinitaires reste au cœur de notre mission. Tout en évoluant dans un monde en mutation constante, nous demeurons fidèles à nos valeurs et à notre responsabilité envers nos adhérents, nos collaborateurs et la société dans son ensemble. À travers ce rapport, nous souhaitons mettre en lumière nos actions et initiatives de l'année écoulée, ainsi que nos engagements pour l'avenir. Nous nous efforçons de maintenir une approche proactive et durable, contribuant ainsi au bien-être et à la santé de tous.

### 1. Évolutions Organisationnelles

- Le comité sobriété évolue et devient le comité RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Un collaborateur est partiellement détaché sur les sujets RSE pour l'organisation, la préparation des comités et la mise en place des suivis.
- Une nouvelle Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge des Ressources Humaines, de la RSE et de la Transformation est nommée.

### 2. Sensibilisation aux Enjeux Climatiques

Dans le cadre de son engagement pour l'environnement, le Groupe Pasteur Mutualité a mis en place des initiatives concrètes :

Nous croyons fermement en l'importance de sensibiliser nos collaborateurs aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi nous avons organisé des ateliers de la « Fresque du Climat » pour permettre à nos collaborateurs d'approfondir leurs connaissances sur les causes et les conséquences du changement climatique, ainsi que sur les actions à entreprendre pour y faire face. Afin de renforcer notre démarche de sensibilisation, nous avons formé cinq de nos salariés à l'animation des ateliers de la « Fresque du Climat ». Cette formation a permis à ces collaborateurs de développer leurs compétences en matière de communication et d'animation, tout en devenant des relais d'information auprès de leurs collègues. En favorisant la montée en compétences de nos équipes sur ces enjeux, nous renforçons notre capacité à sensibiliser efficacement l'ensemble des salariés aux enjeux environnementaux et à mobiliser chacun dans notre démarche de développement durable.

### 3. Impact Environnemental

#### ➤ Transport et Mobilité Responsable

La prise de conscience croissante des enjeux environnementaux nous pousse à repenser nos politiques de déplacement et à promouvoir des solutions plus durables. Dans cette optique, nous avons entrepris plusieurs initiatives visant à réduire notre empreinte carbone et à favoriser une mobilité responsable.

- **Révision de la car Policy** : nous privilégions l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement. Cette transition vers une flotte plus écologique contribue à réduire notre impact sur l'atmosphère et à promouvoir une mobilité plus durable. 95% du parc est composé de véhicules électriques.
- **Optimisation des déplacements de nos collaborateurs** pour les rendez-vous en clientèle. Nous proposons des rendez-vous à distance avec nos conseillers comme alternative aux déplacements physiques. De plus, nous avons mis en place des créneaux « verts » lors de la prise de rendez-vous, permettant ainsi de limiter les déplacements

inutiles et de réduire notre empreinte carbone. Un rendez-vous sur deux est réalisé à distance.

- **Mobilité durable** : nous offrons à nos collaborateurs des forfaits de mobilité durable. Ces forfaits encouragent l'utilisation des transports en commun, du covoiturage et des modes de déplacement doux tels que le vélo ou la marche. En incitant nos collaborateurs à adopter des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, nous contribuons à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir un mode de vie plus écologique.

### ➤ Économies de Ressources et Maîtrise des Énergies

- **Poursuite de la démarche zéro papier** : Dans le cadre de notre engagement envers la préservation de l'environnement, nous avons poursuivi notre démarche zéro papier en intensifiant la dématérialisation des demandes d'adhésion à nos contrats (95%), des courriers et échanges, ainsi que des démarches administratives avec nos adhérents. Grâce à l'espace adhérent sur notre site Internet et notre application mobile, nos adhérents peuvent accéder facilement et rapidement à leurs documents et effectuer leurs démarches en ligne. Cette transition vers le numérique nous permet non seulement de réduire notre consommation de papier, mais aussi d'améliorer l'efficacité de nos processus et de réduire notre empreinte carbone.
- **Tri sélectif et recyclage des déchets** : Nous avons renforcé nos efforts en matière de gestion des déchets en mettant en place un système de tri sélectif dans nos locaux. Grâce à des poubelles spécifiques et à une sensibilisation continue de nos collaborateurs, nous favorisons le recyclage et la valorisation de nos déchets, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des déchets envoyés en décharge.
- **Revalorisation et recyclage du matériel numérique** : Afin de prolonger la durée de vie de nos équipements informatiques, nous avons mis en place un programme de revalorisation et de recyclage du matériel numérique en partenariat avec WeeeDolt. Les équipements obsolètes sont revalorisés dans la mesure du possible, tandis que les composants recyclables sont récupérés pour être réutilisés dans de nouveaux produits. Cette initiative nous permet de réduire notre empreinte écologique tout en contribuant à une économie circulaire et responsable.

#### **Certificat d'empreinte carbone évité 2023 :**

**21 033 Kg de CO 2 eq, 195 Kg de déchets évités**

- **Acquisition de matériel informatique reconditionné afin d'augmenter la durée de vie des équipements** : dans le cadre de notre démarche en faveur de la durabilité, nous privilégions l'acquisition de matériel informatique reconditionné. En optant pour des équipements déjà utilisés mais remis à neuf, nous réduisons notre impact environnemental en prolongeant la durée de vie des produits et en limitant la production de déchets électroniques.
- **Contrat électricité énergie verte pour notre siège social** : Dans le cadre de notre engagement en faveur des énergies renouvelables, nous avons souscrit un contrat d'électricité d'origine verte pour notre siège social. En choisissant une source d'énergie propre et renouvelable, nous réduisons notre empreinte carbone et soutenons le développement des énergies durables.
- **Optimisation de la consommation énergétique** : Nous avons mis en place plusieurs mesures visant à optimiser notre consommation énergétique et à réduire notre empreinte environnementale. Par exemple, nous avons réglé la température des locaux de notre siège social à 24°C en été et à 19°C en hiver, permettant ainsi de réduire notre consommation d'énergie tout en assurant le confort de nos collaborateurs. De plus, nous avons installé des capteurs de présence pour contrôler l'éclairage, ce qui nous permet de réduire la

consommation électrique inutile en éteignant automatiquement les lumières dans les zones non occupées.

#### ➤ Initiatives de Biodiversité

- **Mise en place de ruches sur le toit de notre siège social.** Cette initiative vise à favoriser la biodiversité en milieu urbain et à sensibiliser nos collaborateurs à l'importance de la protection des abeilles, essentielles à notre écosystème. En 2023, nos ruches ont produit 50 kg de miel avec notre partenaire « Abeilles et miel », distribué à nos collaborateurs pour encourager la consommation locale et responsable.

## 4. Impact Social et Sociétal

#### ➤ Changement de Modèle (Conditions de Travail)

Nous croyons fermement que des conditions de travail flexibles et adaptées aux besoins de nos collaborateurs favorisent leur bien-être et leur épanouissement professionnel. Dans cette optique, nous avons mis en œuvre plusieurs mesures visant à transformer nos pratiques en matière de conditions de travail.

- **Télétravail jusqu'à 3 jours par semaine** : Nous offrons la possibilité à nos collaborateurs de travailler jusqu'à trois jours par semaine en télétravail, favorisant ainsi un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle tout en réduisant notre empreinte carbone.
- **Décloisonnement des horaires** : Nous encourageons la flexibilité des horaires de travail pour permettre à nos collaborateurs de mieux concilier leurs obligations professionnelles et personnelles, favorisant ainsi leur bien-être et leur productivité.
- Reconnaissant l'importance du travail des équipes de ménage dans le maintien de la propreté et de l'hygiène de nos locaux, nous avons mis un terme aux horaires décalés. Le personnel de ménage intervient en journée pendant les heures de bureau.
- **Formation managériale** pour renforcer les compétences en gestion d'équipe, et ateliers codéveloppement pour les collaborateurs afin de favoriser un environnement de travail positif et inclusif. Mise en place du programme GPM FACTORY pour les jeunes collaborateurs, axé sur l'innovation.
- **Formation apprentissage** : 10% des effectifs sont en situation d'apprentissage.

#### ➤ Prévention et Engagement Sociétal

- **Hôtel hospitalier** : mise à disposition de chambres d'hôtel pour les familles d'enfants hospitalisés à l'hôpital Necker à Paris, soit 700 nuitées en 2023.
- **Des repas solidaires pour les étudiants en santé** : Le Mille Grazie, restaurant du Groupe Pasteur Mutualité, a lancé le 1er novembre 2023 une opération de solidarité auprès des étudiants en santé. Pour lutter contre la précarité étudiante, grandissante dans un contexte inflationniste, il a proposé à chacun de ses clients de faire en fin de repas un geste solidaire de 3 euros. Les sommes récoltées ont permis de fabriquer des pizzas à prix coûtants pour de jeunes professionnels de santé en formation à l'Hôpital Necker-Enfants malades.
- **Collecte alimentaire** : Afin de marquer notre engagement et notre ancrage local en plein cœur du 15e arrondissement, nous avons organisé une collecte solidaire au bénéfice de l'antenne de la Croix-Rouge du 15e.
- **Installation d'un potager urbain solidaire à Mérignac** : Un potager en partenariat avec « Les nouveaux potagers » a été installé et inauguré le 31 janvier 2023 sur le toit-terrasse de nos locaux de Mérignac. Mis en place à l'initiative des équipes d'Inflexsys, structure du

Groupe, ce dispositif d'agriculture urbaine s'inscrit dans la démarche RSE volontariste du Groupe. 50% de notre récolte de légumes sont remis à la Banque Alimentaire de Bordeaux Gironde.

- **Bourses pour de jeunes chercheurs en santé** : 8 nouveaux lauréats des Bourses Villa M 2023 ont bénéficié d'une dotation de 10 000 euros chacun pour poursuivre leurs travaux de recherche. Ce soutien a été rendu possible grâce à l'engagement pour l'innovation et le progrès en santé de Groupe Pasteur Mutualité et de ses mutuelles partenaires. La cérémonie de remise des Bourses a eu lieu le 27 septembre 2023 à Villa M, en présence du comité scientifique du fonds de dotation Villa M et des Présidents des Mutuelles.
- **Lancement de la TEAM SPORT SANTE VILLA M 2024** en avril 2023 : Villa M et Groupe Pasteur Mutualité ont constitué une équipe de professionnels de santé sportifs de haut niveau, en route pour les qualifications des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. À travers la voix de ses athlètes, la Team Sport Santé 2024 se mobilisera pendant deux ans en faveur du développement du sport santé et de la promotion de l'activité physique comme outil de santé préventive et thérapeutique. Elle poursuit l'engagement pionnier du Groupe en faveur de l'activité physique et s'inscrit pleinement dans l'écosystème de prévention mis en place par Villa M depuis deux ans.

#### ➤ Prévention et Accompagnement

- **Organisation de séances de boxe à l'hôpital** : ces cours à destination des équipes médicales et soignantes des établissements de santé ont vocation à accompagner les professionnels de santé dans la gestion de leur développement personnel et professionnel et constituent pour eux un moment important de récupération et de régénération. 629 Séances ont été organisées en 2023.
- **Prévention du burn-out** : nous mettons en place avec M-Soigner des actions de formations préventives, menées dans le but d'éviter ou de réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents, maladies et handicaps. Ces actions ont pour objet l'amélioration de la qualité de vie tant des professionnels de santé que des patients.
- **Prévention et accompagnement** : le Groupe Pasteur Mutualité est l'un des principaux mécènes du Programme M, dispositif reposant sur un accompagnement de pair à pair afin de soutenir les médecins et soignants en souffrance.
- Ateliers de formation à la gestion des conflits et à la prévention des agressions en milieu hospitalier auprès d'équipes soignantes.
- **Organisation des Dialogues de la Santé** : Groupe Pasteur Mutualité est partenaire de la première édition des Dialogues de la Santé les 13 et 14 avril 2023 sur le thème « La prévention, coûte que coûte ». Elle a réuni pendant 2 jours les plus grands experts de l'écosystème santé (professionnels de santé, représentants d'institutions, décideurs politiques...) afin de débattre des enjeux économiques de la prévention.
- **Projet d'inclusion d'une offre de services de Prévention dans nos contrats Santé et Prévoyance** pour nos adhérents. Cette initiative vise à améliorer le bien-être physique et mental des professionnels de santé. La plateforme offrira une expérience personnalisée avec des coachings vidéo, des conseils en nutrition, et des outils de gestion du stress et des addictions.

Startups impliquées :

- *Numa Health* : Fournit des outils et des conseils personnalisés pour gérer le stress et les troubles du sommeil.
- *Kwit* : Application pour aider à lutter contre la consommation de tabac.
- *Sobero* : Application pour lutter contre la consommation d'alcool.
- *Dépist&vous* : Plateforme pour la prévention et le dépistage précoce des cancers.
- *Poppins* : Solution innovante utilisant la musique pour aider les enfants atteints de troubles de l'apprentissage.

- **Actions de prévention et promotion du sport pour les collaborateurs.** Nous encourageons activement nos collaborateurs à adopter un mode de vie actif et à pratiquer régulièrement une activité physique. Pour ce faire, nous organisons des événements et des activités physiques adaptées à tous les niveaux de condition physique incluant des défis sportifs et des cours de boxe. En offrant à nos collaborateurs des opportunités de rester actifs et en bonne santé, nous contribuons à renforcer leur bien-être global et leur motivation au travail.
- **Octobre Rose** : Ateliers de Dépistages des Cancers. Dans le cadre d'Octobre Rose et de Movember, Groupe Pasteur Mutualité a organisé deux ateliers de dépistages des cancers du col de l'utérus, du cancer du sein et du cancer colorectal en octobre et novembre 2023. L'objectif de ces ateliers étant de sensibiliser les collaborateurs à l'importance du dépistage. C'est grâce à lui que les prises en charges peuvent être anticipées et les chances de guérison augmentées.

## 5. Impact Économique

- **Poursuite des investissements dans les startups E-Santé avec un fort impact sociétal.**

### **Veille et expérimentation de startups du GreenTech.**

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives économiques visant à renforcer notre écosystème et à soutenir des projets à fort impact sociétal. Nous étudions les opportunités de partenariats et d'acquisitions, notamment avec des entreprises innovantes dans le secteur de la e-santé et de la GreenTech.

#### 1. Présentation du programme iMpulsion et ses objectifs

Le programme iMpulsion, créé par Groupe Pasteur Mutualité, est un accélérateur de startups spécialisé dans le domaine de la e-santé.

Il vise à soutenir les startups innovantes en leur offrant un accompagnement personnalisé, des opportunités de mentorat, et un accès à un réseau étendu de professionnels de santé, d'investisseurs, et de partenaires stratégiques.

Les principaux objectifs du programme sont de :

- Favoriser l'innovation en santé : aider les startups à développer des solutions innovantes qui améliorent la qualité et l'efficacité des soins de santé.
- Intégrer des Critères ESG dans le programme iMpulsion.

Les dimensions sociétales et environnementales sont prises en compte dès la sélection des startups. Le programme d'accélération encourage et contribue à l'amélioration de ces critères tout au long de l'accompagnement, par exemple en promouvant un usage responsable de l'Intelligence Artificielle (IA), en favorisant l'accès équitable aux soins de santé pour toutes les populations, en intégrant des pratiques de gestion durable des ressources, en promouvant l'égalité hommes-femmes, et en répondant aux besoins spécifiques de la santé de la femme.

- Faciliter l'accès aux financements : accompagner les startups dans leurs levées de fonds et les mettre en relation avec des investisseurs potentiels dont le Groupe Pasteur Mutualité qui a dédié une enveloppe budgétaire de 10 millions d'euros dans son plan stratégique.

#### 2. Startups du programme iMpulsion 2023

19 startups ont été sélectionnées pour le programme iMpulsion en 2023.

Ces startups couvrent diverses catégories telles que le parcours de soins, la santé de la femme, la prévention, l'aide au diagnostic, l'IA pour les soignants, l'augmentation du temps médical, et le bien-être.

### 3. Accompagnement et études sur les levées de fonds

Le programme iMpulsion accompagne chaque startup dans sa quête de financement en réalisant des études approfondies et en fournissant un soutien personnalisé. Cet accompagnement comprend :

- L'évaluation des besoins financiers : analyse détaillée des besoins financiers de chaque startup, identification des opportunités de financement et élaboration de stratégies adaptées.
- La préparation aux levées de fonds : organisation de sessions de mentorat et d'ateliers pour préparer les startups à présenter leurs projets aux investisseurs potentiels. Ces sessions incluent la révision des pitches, des business plans et des stratégies de communication.
- La mise en relation avec des investisseurs : facilitation des rencontres entre les startups et des investisseurs via des événements de networking, des présentations privées et des forums d'investissement.
- Le suivi et support continu : suivi régulier des progrès des startups et fourniture de conseils continus pour ajuster les stratégies de levée de fonds en fonction des retours des investisseurs et des évolutions du marché.

### 4. Veille et expérimentation de startups du GreenTech

Le programme iMpulsion intègre une dimension de veille technologique et d'expérimentation avec les startups du GreenTech. Cette approche permet de :

- Surveiller les avancées technologiques et d'usage dans le domaine de la GreenTech et d'identifier les innovations susceptibles de transformer le secteur de la santé.
- Encourager les synergies entre les technologies de la santé et celles du GreenTech, créant ainsi des solutions hybrides qui répondent à la fois aux enjeux sanitaires et environnementaux.

En soutenant la croissance externe, en investissant dans des startups e-santé à fort impact sociétal, et en veillant à l'expérimentation des technologies et des usages GreenTech, le programme iMpulsion participe aux objectifs environnementaux. Il contribue ainsi à la transformation durable du secteur de la santé, en alignant les pratiques des startups et des entreprises établies avec les objectifs de durabilité environnementale et sociale.

## **II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité**

---

GPM Assurances SA, ci-après dénommée « GPMA », est une société anonyme détenue par AGMF Prévoyance, structure de tête du Groupe Pasteur Mutualité.

GPMA offre principalement aux professionnels de santé une gamme de produits d'assurance incluant des assurances-vie et des solutions d'épargne, via notamment la gamme ALTISCORE. Elle propose également des couvertures en prévoyance, frais de santé, emprunteur et accident de la vie.

Notre politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait partie intégrante de la stratégie de développement durable de GPMA et se manifeste dans la gestion de nos placements. Elle vise à honorer l'engagement envers les intérêts à long terme de ses assurés tout en respectant les valeurs fondatrices du groupe.

En tant qu'investisseur de long terme, GPMA privilégie depuis plusieurs années l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), essentiels pour évaluer les risques et

opportunités des investissements et pour influencer la valorisation des entreprises ainsi que la performance globale des actifs.

L'objectif consiste à maintenir la prise en compte des critères de responsabilité ESG dans la majorité de notre portefeuille d'actifs, en choisissant des gestionnaires et des titres conformes à ces critères.

Depuis le début des années 2020, GPMA a établi une stratégie d'investissement durable visant à optimiser la gestion de ses actifs (hors UC), qui s'élèvent à 845 millions d'euros au 31/12/2023. Principalement investis en titres vifs, actions et obligations. Ces derniers représentent 75% de l'ensemble du portefeuille géré par Allianz Global Investors (AGI).

À partir du 1er janvier 2024, GPMA renforcera son approche durable en appliquant une politique d'exclusion pour éviter les investissements non alignés avec ses valeurs et ses objectifs de durabilité.

En outre, dans sa stratégie de diversification, GPMA a choisi d'investir dans des fonds thématiques conformes aux articles 8 ou 9 du règlement SFDR, couvrant une large palette d'actifs cotés et non cotés. La part des actifs soumis à un processus ESG représente 82%, ce niveau matérialisant notre engagement pour une gestion responsable sur le long terme. Sont exclus de ce périmètre les liquidités courantes, l'immobilier, les unités de comptes et les fonds de private equity et private debt.

	31/12/2023	VM	%tot
Couverture ESG		767 640	82%
Non couvert ESG		166 873	18%
		934 513	100%

Détail des actifs non couverts	VM	% actifs total
Private Asset (equity & dette)	17 915	2%
Immobilier papier	14 621	2%
Immobilier Villa M	30 624	3%
Liquidités	14 783	2%
Unités de comptes	88 930	10%

Cette démarche répond non seulement aux attentes des parties prenantes en matière de durabilité, mais contribue également de manière positive à la société et à l'environnement.

## 1. Moyen d'information

Le rapport annuel sur la durabilité, destiné à nos adhérents, détaille les actions menées et les avancées réalisées dans ce domaine. Publié annuellement, ce rapport est disponible sur le site internet de Groupe Pasteur Mutualité ([groupepasteurmutualite.fr](http://groupepasteurmutualite.fr)) et est également communiqué à l'ACPR. Il offre une analyse approfondie des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) intégrés dans nos politiques d'investissement, expose les mesures spécifiques prises durant l'année, les résultats obtenus, et établit nos ambitions futures en matière de durabilité.

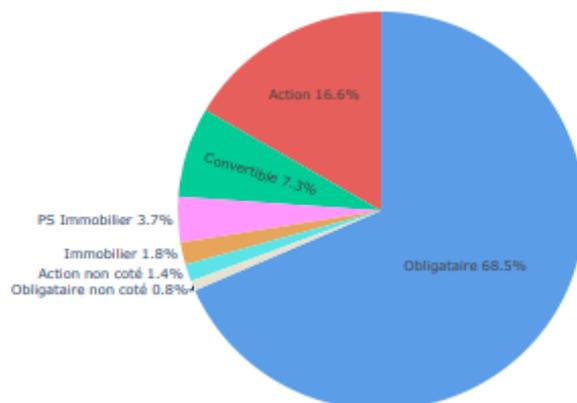
De plus sur le site GPM.FR, les offres assurances-vie commercialisées sont présentées avec les informations ISR et SFDR concernant les supports d'investissement permettant un choix éclairé à l'adhérent avant tout investissement.

La politique de placement Responsable de GPMA fait l'objet d'une révision annuelle par canton et est approuvée par le Conseil de surveillance, assurant ainsi une gestion alignée avec nos engagements en responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette communication annuelle permet à nos administrateurs de rester informés des initiatives et performances relatives aux enjeux financiers et extra financiers, assurant ainsi une transparence totale sur notre engagement et nos progrès dans ces domaines.

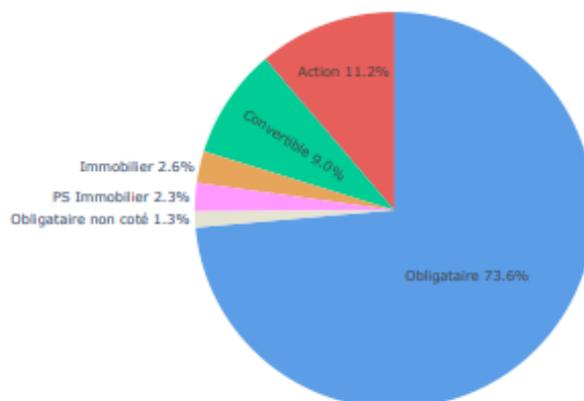
## 2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR)

La gestion est réalisée par canton, au nombre de trois, répondant chacun à des contraintes de passif différentes : Altiscore, Repag, actif général.

### Répartition des actifs GPMA au 31/12/2023 hors unités de comptes :



### Répartition des actifs Altiscore Euro au 31/12/2023 :



La liste des fonds classifiés comme article 8 et 9 du SFDR est listée ci-dessous :

	VM	%VM/PTF
<b>AG</b>	<b>15 461 789</b>	<b>21%</b>
<b>Article 8</b>		
DYNASTY GLOBAL CONVERTIBLES	3 482 363	5%
ECHIQUEUR AGENOR EURO SRI MID CAP	3 699 551	5%
M CONVERTIBLES	4 686 477	6%
NORDEN SMALL	3 593 398	5%
<b>ALTISCORE</b>	<b>70 030 316</b>	<b>15%</b>
<b>Article 8</b>		
ECHIQUEUR - ECHIQUEUR CONVEXITE SRI EUROPE	9 611 474	2%
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL	7 822 628	2%
OSTRUM CONVERTIBLES EUROPE	23 658 309	5%
PALATINE PLANETE	4 828 600	1%
<b>Article 9</b>		
COLVILLE CAPITAL - SILVER AUTONOMIE	8 944 011	2%
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	8 989 014	2%
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND	6 176 280	1%
<b>REPAG</b>	<b>22 000 349</b>	<b>6%</b>
<b>Article 8</b>		
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	5 050 259	2%
BANQUE ST-OLIVE BSO BIO SANTE	3 451 479	1%
MONTPENSIER FINANCE - M CONVERTIBLES	6 437 630	2%
PALATINE PLANETE	2 007 985	1%
UBS CONVERT GLOBAL EUR	5 052 995	2%
<b>Total général</b>	<b>107 492 454</b>	<b>13%</b>

### La liste des Unités de Compte : Article 8 et 9 :

fund_name	SFDR_CLASSIFICATION	VM	%VM/PTFUC
NATIXIS STRATEGIE Min Var	8	1 178 649	1%
Natixis Souverains Euro RC	8	69 764	0%
ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	8	29 783	0%
EUROSE C	8	624 776	1%
TRUSTEAM OPTIMUM	8	266 819	0%
CARMIGNAC PATRIMOINE	8	1 520 094	2%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE	8	52 913	0%
VEGA GRANDE ASIE part R	8	678 017	1%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT E EUR	8	2 097 797	2%
PALATINE PLANETE A	8	1 153 522	1%
Tricolore Rendement (Rothschild)	8	170 196	0%
PALATINE PLANETE R	8	1 042 315	1%
La française AM mon PEA	8	71 820	0%
OSTRUM SUSTA TRESO I1	8	3 318 573	4%
PALATINE FRAN.MID.CAP R	8	2 103 582	2%
Fidelity World A-EUR	8	2 227 376	3%
Fidelity America A-EUR	8	567 450	1%
HSBC GIF Euro High Yield Bond AC	8	39 815	0%
BGF WORLD HEALTHSCIENCE A2	8	401 115	0%
Schroder ISF EMMA Dbt AbsRet A EUR H Acc	8	3 527	0%
JPM - Europe Dynamic Fund A (acc) - EUR	8	55 262	0%
Schroder ISF Japanese Equity A1 EUR Hdg	8	43 077	0%
Schroder International Selection Fund Global Climate	8	2 258 612	3%
FIDELITY FDS EMME MKTS	8	300 952	0%
BGF European Equity Income A2	8	186 689	0%
CARMIGNAC EMERGING PATRIMOINE	8	109 560	0%
NATIXIS SEEYOND GLOBAL	8	28 338	0%
Global Healthcare (Rothschild)	8	2 022 937	2%
MG LUX OPTIMAL INCOME FD A ACC	8	166 902	0%
DNCA INVEST ALPHA BONDS B	8	258 305	0%
EDR INCOME part CR	8	132 004	0%
EDR HUMAN CAP A	8	213 544	0%
BNPP Aqua Classic	9	1 434 536	2%
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYEMENT	9	2 851 636	3%
Trusteam ROC A	9	116 293	0%
La Française Lux Inflection Point Zero Carbon	9	909 586	1%
CANDRIAM EQ L ONCOLOGY IMPACT	9	321 121	0%
		29 027 257	33%

### 3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) est désormais déterminante dans le processus décisionnel pour l'attribution de mandats de gestion, ainsi que dans la sélection de fonds et de partenaires. Dans ce contexte, chaque gestionnaire de fonds ou partenaire potentiel fera l'objet d'une évaluation minutieuse basée sur des critères ESG stricts avant d'entamer toute collaboration. Cette évaluation initiale comprendra une analyse détaillée de leurs politiques et pratiques en matière de durabilité, y compris leur capacité à intégrer les principes ESG dans leurs stratégies d'investissement.

Il est également essentiel que ces partenaires affichent un engagement concret en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la transparence, la gestion des conflits d'intérêts et l'application de politiques robustes de responsabilité sociale. De plus, la sélection des fonds implique

un suivi régulier des performances ESG des investissements afin de garantir leur adéquation continue avec les valeurs et les objectifs de développement durable.

En adoptant cette approche, les institutions financières nous garantissent non seulement le respect des normes ESG, mais également un potentiel de croissance et de stabilité amélioré, alignant les objectifs d'investissement sur les exigences éthiques et environnementales des adhérents.

#### **4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.**

Bien que GPM Assurances ne soit pas directement labélisée, elle joue un rôle clé dans la distribution de produits d'épargne tels qu'Altiscore euros et unités de compte (UC), lesquels comportent des fonds avec des standards ESG élevés.

Ces fonds adhèrent aux critères spécifiés dans le paragraphe d) de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR), démontrant ainsi leur conformité aux normes de durabilité requises.

Les fonds de GPMA s'alignent sur divers codes, chartes sectorielles et initiatives dédiées au développement durable, intégrant un processus ESG robuste tant dans le fonds euros que dans les Unités de Compte.

Notre approche adoptée permet ainsi d'offrir à nos clients des opportunités d'épargne qui visent non seulement une performance financière robuste, mais aussi un impact positif sur les problématiques environnementales et sociales. Cette stratégie contribue à aligner les intérêts des investisseurs avec les objectifs de développement durable, facilitant ainsi une finance plus responsable et alignée sur les valeurs éthiques des clients.

### **III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité**

#### **1. Description des ressources dédiées à l'ESG**

Groupe Pasteur Mutualité a alloué des ressources spécialisées pour renforcer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses activités.

La direction financière emploie la solution Lumrisk pour effectuer la transparence et les analyses approfondies du portefeuille d'investissement, garantissant ainsi que les choix financiers reflètent ses engagements en matière de durabilité. Par ailleurs, l'outil Clarity, mis en œuvre via le partenariat avec Lumrisk, permet d'évaluer et de suivre la durabilité des investissements, favorisant une transparence et une responsabilité accrues.

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) occupe une place centrale dans le plan stratégique, avec l'implication active de toutes les directions. Pour coordonner et superviser les initiatives RSE, le Groupe s'est doté en 2022 d'un organe collaboratif, regroupant plusieurs Directions, nommé « Comité RSE », il a notamment pour but de :

- Réfléchir collectivement à des solutions pour réduire nos dépenses énergétiques
- Mettre en place un plan d'action ;
- Collecter et analyser les résultats des améliorations mises en place, mesurer les écarts ;
- Promouvoir des solutions innovantes, communiquer et sensibiliser nos collaborateurs.

Ce comité joue un rôle crucial dans le suivi et la mise en œuvre de toutes les actions RSE, assurant que nos pratiques commerciales soient alignées avec nos valeurs éthiques et nos responsabilités environnementales. Ces mesures démontrent notre engagement à promouvoir une gestion responsable et à contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique.

En 2023, la part des ressources dédiées à la prise en compte des critères environnementaux et sociaux est de 0,21% ETP pour un budget de 444 605 €.

## **2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition**

Groupe Pasteur Mutualité en tant que membre de AF2i et abonné AGEFI, permet à notre direction financière de participer à des journées de formation sur les différents sujets liés à l'impact, au climat et à la biodiversité.

Le groupe met en place des formations et des webinaires périodiquement à ses administrateurs, le comité stratégique et ses collaborateurs afin de renforcer leur capacité sur les problématiques ESG et leur prise en compte dans le modèle économique.

Le comité RSE du GIE a initié une proposition proactive visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques.

Dans cet esprit, nous avons décidé de former cinq de nos salariés à "La Fresque du Climat" en 2023, un atelier collaboratif et interactif qui démontre de manière visuelle et concrète les causes et les effets du changement climatique.

Cette formation permettra à ces ambassadeurs de diffuser leurs connaissances acquises à travers des sessions de sensibilisation organisées au sein de notre entreprise.

Les ateliers sont programmés pour l'année 2024, débutant avec les salariés du GIE, puis s'étendant aux filiales de notre groupe ainsi qu'aux locataires de nos propriétés. Notre objectif est d'élever le niveau de conscience environnementale parmi tous les membres de notre réseau, contribuant ainsi à une culture d'entreprise plus durable et informée.

## **IV. Gouvernance de l'ESG au sein de GPMA**

---

### **1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance**

#### *(1) Instances décisionnelles*

##### **✓ Conseil de surveillance :**

Il approuve les orientations stratégiques et annuellement la politique de gestion des risques d'investissement.

Il contrôle la mise en œuvre en s'appuyant sur les travaux du comité d'investissement et le comité d'audit et des risques et les décisions du Directoire.

#### *(2) Pilotage et organisation opérationnelle*

##### **✓ Direction Financière Groupe**

La direction financière groupe propose l'allocation d'actifs dans le respect de la couverture des provisions techniques d'une part et la bonne gestion des fonds propres d'autre part.

Cette allocation doit respecter l'ensemble des règles législatives et réglementaires et notamment le principe de la « personne prudente ». Elle tient compte des exigences fixées par la politique de gestion des risques d'investissement.

#### ✓ Comité d'investissement

Le Conseil de surveillance délègue au Comité d'investissement, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs suivants :

- La préparation de l'allocation stratégique d'actifs en vue de son examen par la Commission des finances et de l'immobilier,
- Les prises de décisions d'investissement dans le respect des orientations arrêtées par le Conseil de surveillance (allocation stratégique d'actifs, politiques écrites, lignes directrices de la politique de placement...),

#### ✓ Comité d'Audit et des risques

Le Comité d'Audit et des risques a été informé et est sensible aux enjeux environnementaux et de biodiversité. Une présentation a été faite au sein de ce comité sur les enjeux de la Loi Energie Climat et plus particulièrement son article 29 dès l'année 2021.

## 2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération

Bien conscient des risques en matière de durabilité, le Groupe réfléchit à la manière la plus appropriée et ordonnée d'intégrer cette notion dans sa politique de rémunération.

Pour ce faire et de façon concomitante à la mise en œuvre de la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), le Groupe a décidé d'être accompagné dans cette démarche avec des critères maîtrisés et partagés qui puissent répondre au mieux à ses valeurs.

Ainsi, le Groupe s'est fixé d'intégrer ses critères de durabilité (RSE) dans son prochain accord d'intéressement des salariés qui sera négocié en 2026 pour les années 2026 à 2028.

## 3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance a été modifié par l'Assemblée Générale du 7 juin 2023 afin d'intégrer un article spécifique aux critères ESG dans le respect de la réglementation.

## V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs

---

### 1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs.

GPMA ne dispose pas d'une politique d'engagement actionnarial, car elle délègue toute la gestion financière via des mandats de gestion ou elle utilise des véhicules financiers du type OPCVM. Toutefois quand elle le peut, elle incite ses sociétés de gestion délégataires à maintenir une forte implication lors

des Assemblées Générales et à exercer activement leurs droits de vote, afin de soutenir les objectifs de transition énergétique et écologique.

En favorisant des dialogues constructifs avec les acteurs de l'écosystème, nous espérons pouvoir accélérer l'impact sur la transition énergétique et climatique. GPMA s'assure également que les fonds classés articles 8 ou 9 disposent d'une politique d'engagement appropriée.

## 2. Politique de vote

À la clôture de l'exercice au 31 décembre 2023, GPMA dispose d'un fonds dédié d'actions « GPM2A » et d'un mandat actions gérés par Allianz Global Investors d'une valeur totale d'environ 75 millions d'euros, représentant 9% du total de ses actifs (hors UC). En outre, GPMA détient des OPCVM Actions d'autres sociétés de gestion afin de diversifier son portefeuille d'actions, avec un montant de 63,5 millions d'euros soit 8% de ses actifs- (avant transposition).

Bien que GPMA ne détienne pas directement d'actions et ne soit donc pas tenue de formaliser une politique de vote, des mesures proactives ont été prises en 2023 pour garantir une participation active aux assemblées générales.

Le fonds dédié, bénéficie initialement de cette exigence conformément aux dispositions prévues dans son prospectus.

De plus, bien que cette obligation ne soit pas mentionnée dans la convention de gestion. GPMA a souhaité qu'Allianz Global Investors exerce ses droits de vote pour les sociétés détenues dans le portefeuille Repag. Ci-après, nous présentons le bilan de la politique de vote, avec un décompte des dépôts et votes en assemblée générale de résolutions concernant les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

	GPMA- REPAG	GPM2A
Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	371	1136
Nombre total de votes sur les enjeux ESG	363	1136
Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	3	10*
Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	3	10*
Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	0	5*
Nombre de votes sur les enjeux sociaux	0	5*
Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	368	1124
Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	360	1124
Pourcentage de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	1	1
Pourcentage de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	95,9%	93,6%
Pourcentage de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	0,8%	0,9%
Pourcentage de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	0,8%	0,9%
Pourcentage de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	0,0%	0,4%
Pourcentage de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	0,0%	0,4%
Pourcentage de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	99,2%	98,9%
Pourcentage de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	99,2%	98,9%

\*Propositions avec des critères sociaux et environnementaux

### 3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

La convention de gestion signée initialement avec Allianz Global Investors en 2020 ne prenait pas en compte la charte ISR du Groupe Pasteur Mutualité. En 2023, nous avons révisé la liste d'exclusion, qui sera applicable en 2024 pour l'achat de tout nouvel instrument financier. Nous travaillons également sur l'élaboration d'un document unique visant à formaliser un processus ESG complet entre nous en tant qu'assureur et notre gestionnaire d'actifs.

Cependant, en raison de phénomènes propres à la structure qui ne permettent pas d'exercer les arbitrages avec un impact financier mesuré (décollecte du produit Altiscore Euro et moins-values obligataires), nous n'avons pas souhaité ajuster totalement à ce stade nos objectifs.

Toutefois, conformément à la liste établie, notre objectif reste de converger dans le temps le plus réduit tout en maîtrisant les impacts en termes de résultat.

GPMA ne souhaite pas exclure un secteur spécifique bien que sa préférence consiste à investir dans des sociétés qui accompagnent la transition écologique et sociale tels que le fonds DNCA Semperosa et le fonds Silver Autonomie.

Ci-après, nous présentons notre liste d'exclusion applicable au 01/01/2024.

Activités	Seuil d'exclusion
Armement	Implication dans des mines anti-personnel, bombes à sous munition, uranium enrichi, arme chimique, biologiques, phosphore blanc Revenus > 5%
Violations d'un ou de plusieurs des 10 principes du Pacte mondial de l'ONU	Toutes les entreprises sujettes à de controverses jugées très sévères par MSCI (« Red flag »)
Jeux de hasard	Revenus > 5%
Tabac	Producteurs de tabacs Revenus > 5%
Charbon Thermique	Revenus > 10%
Pétrole et gaz non conventionnels	Revenus > 10% (de chaque activité non conventionnelle)
Pétrole et gaz conventionnels	Entreprises pétrolières et gazières dont les CAPEX verts sont < 20%
Production d'électricité	Part d'électricité produite à partir du charbon >10% Part d'électricité produite à partir du pétrole et du gaz > 30%

## VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie (des combustibles fossiles)

La taxonomie appliquée à la gestion d'actifs fait référence à un système de classification qui vise à définir et à catégoriser les activités économiques en fonction de leur contribution à des objectifs environnementaux durables. Elle est utilisée pour identifier les investissements qui répondent à des critères spécifiques en matière de durabilité.

Comme prévu par la taxonomie établie par l'Union européenne, chaque investissement durable de GPMA est défini comme un investissement qui contribue de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux suivants :

- 1) L'atténuation du changement climatique comprend les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables.
- 2) L'adaptation au changement climatique concerne les activités visant à renforcer la résilience des écosystèmes, des infrastructures et des communautés face aux effets du changement climatique, tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes.
- 3) L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et marines incluent les activités visant à préserver et à restaurer les écosystèmes aquatiques, à promouvoir l'utilisation efficace de l'eau et à réduire la pollution marine.
- 4) La transition vers une économie circulaire détermine les activités favorisant la réutilisation, le recyclage, la réduction des déchets et la promotion de l'utilisation efficace des ressources.
- 5) La prévention et le contrôle de la pollution comprend les activités visant à réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que les activités liées à la gestion durable des déchets.
- 6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes définit les activités visant à préserver et à restaurer la biodiversité, à protéger les écosystèmes et à promouvoir une utilisation durable des terres.

En résumé, la taxonomie définit notre investissement durable comme un investissement qui contribue de manière positive à l'un de ces objectifs environnementaux spécifiques.

GPMA a pleinement conscience de l'utilité d'une méthode de classement pour les activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement et adopte progressivement une démarche qui permet de s'assurer de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur.

## La part des expositions sur les activités éligibles à la taxonomie

La proportion des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie est de 31% (hors obligations souveraines), en hausse par rapport à l'année dernière où elle était de 20%. Si l'on inclut les obligations souveraines, cette proportion descend à 22%. Cette augmentation est due à une communication accrue des entreprises.

La part des expositions sur des entreprises relevant de la « Non Financial Reporting Directive » (NFRD) est de 23%.

La part des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE soit non européenne et ne relevant pas de la « Non Financial Reporting Directive » (NFRD) est en dessous de 1%.

Les chiffres évoluent continuellement en raison des entreprises qui communiquent progressivement sur leur éligibilité exacte, ce qui rend leur interprétation complexe.

## Alignement des investissements sur la taxonomie

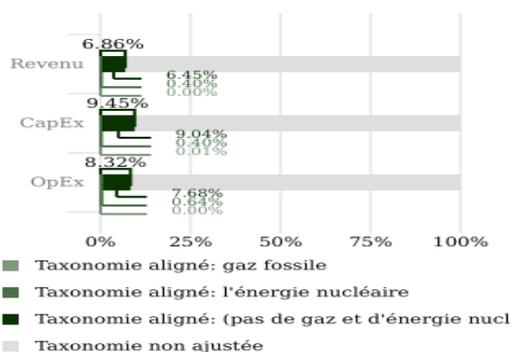
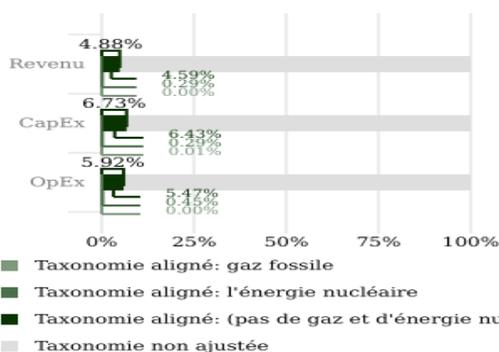
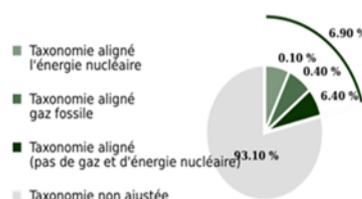
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.

Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du portefeuille y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du portefeuille autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines\*



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- **Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental : 0,36% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires
- **Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables : 2,78% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

## **VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris**

---

La neutralité carbone à l'horizon 2050 appartient désormais au langage commun, face à l'urgence climatique, les changements à opérer sont d'une telle ampleur qu'il est indispensable d'accélérer les débats et le chemin pour l'atteindre.

### **1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040**

À ce jour, GPMA n'a pas d'objectif quantitatif clair et validé à horizon 2030. En décembre 2023, GPMA a sélectionné l'outil Clarity via la société Lumrisk, chargée de collecter les données en transparence et de suivre les investissements. Bien que cet outil ait été utilisé auparavant pour le suivi des indicateurs ESG et climat, cette nouvelle initiative permet d'intégrer des données TCFD détaillées, ce qui constitue une première étape essentielle pour analyser les données disponibles avant d'établir des objectifs quantitatifs.

Bien que GPMA ne soit pas propriétaire de cet outil et en raison de ressources limitées au regard de sa taille en personnels et en moyens, il est nécessaire de prioriser les actions à mener.

GPMA doit se concentrer sur l'analyse des données qui permettra de formuler un cahier des charges précis à Lumrisk avant de pouvoir établir des objectifs quantitatifs et proposer une politique aux instances dirigeantes.

Cette approche graduelle garantit que les futurs objectifs seront basés sur des informations précises et une analyse rigoureuse, assurant leur pertinence et leur efficacité dans le cadre des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## 2. Quantification des résultats avec des indicateurs

✓ Empreinte carbone au 31/12/2023

2023	Value	Coverage (organizations)	Portfolio Weight	Reported (value)	Estimated (value)	Not Available (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	110,00	1123	60,56%	77,21%	22,19%	0,60%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	1089,03	1045	54,67%	59,74%	29,99%	10,27%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	32306,22	1097	59,56%	76,41%	21,35%	2,24%
Financed Emissions Scope 3	195446,49	1039	54,65%	59,72%	29,99%	10,29%
Financed Emissions / USD M Invested Scopes 1 & 2	60,05	1097	59,56%	76,41%	21,35%	2,24%
Financed Emissions / USD M Invested Scope 3	395,87	1039	54,65%	59,72%	29,99%	10,29%

✓ Empreinte carbone au 30/12/2022 :

2022	Value	Coverage (organizations)	Portfolio Weight	Reported (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	99,60	1156	61,39%	46,75%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	769,06	1101	56,18%	46,75%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	30864,41	1117	57,03%	46,75%
Financed Emissions Scope 3	201386,85	1087	55,38%	46,75%

L'augmentation des indicateurs ne signifie pas que nous avons favorisé des entreprises avec des intensités carbone plus élevées. Elle s'explique d'une part par une augmentation significative des valeurs reportées et, d'autre part, par l'effet de volume, c'est-à-dire que le poids des émetteurs a évolué.

Le WACI (Weighted Average Carbon Intensity) des Scopes 1 et 2, mesuré en tonnes de CO2 par million de dollars de revenus, a augmenté de 10,4 points. Cette hausse est due à une augmentation de 65% du nombre d'émetteurs qui rapportent leurs données (Cf. Reported Value), entraînant ainsi une diminution des données estimées.

✓ La température du portefeuille :

	2023		2022	
	Value	Coverage (organizations)	Value	Coverage (organizations)
Temperature Rating Scopes 1 & 2	1,9°C	922	2,0 °C	414
Temperature Rating Scope3 3	2,2°C	918	2,2 °C	410

La température du portefeuille est restée stable malgré la hausse de la couverture des émetteurs (Coverage organizations).

### **3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement**

Bien que nous suivions de nombreux indicateurs concernant nos actifs depuis très longtemps, l'interprétation qui en est faite afin de fournir des orientations aux gestionnaires d'actifs reste complexe et doit être régulièrement partagée avec eux pour limiter toute incompréhension.

En effet, certaines complexités liées à des contraintes de la réglementation solvabilité 2 et notre analyse actif/ passif peuvent limiter le raisonnement global. De plus, ces indicateurs sont instables en termes de niveau de couverture, point qui complique l'analyse de l'évolution et les conséquences qui en découlent au niveau de la stratégie d'investissement.

Notre renforcement du secteur immobilier nous apporte aussi une nouvelle forme de complexité à prendre en compte avec des nouvelles contraintes.

Enfin, la stratégie d'investissement devant aussi répondre à une dimension économique notamment sur la complexité d'un canton nous pouvons être amené à avoir aussi des contraintes opérationnelles et économiques comme l'absence d'arbitrage et peu de flexibilité sur nos provisions financières.

### **4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris**

Dans le cadre de notre engagement en matière de durabilité, GPMA a pris la décision stratégique de transférer la gestion des titres vifs actions, précédemment gérés en interne à AGI.

Cette démarche vise à optimiser le suivi des indicateurs ESG et climat, tout en réduisant les contraintes opérationnelles associées à une gestion interne. Par ailleurs, dans le cadre de la sélection des fonds cotés et non cotés, GPMA a renforcé sa due diligence en intégrant systématiquement les critères ESG, privilégiant les fonds conformes à l'article 8 avec un biais thématique axé sur la transition énergétique et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En outre, GPMA a instauré une politique d'exclusion applicable aux différents mandats obligataires et actions ainsi que le fonds dédié représentant 78% du total actif hors UC. Cette politique vise une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels. Bien qu'elle ne comporte pas encore de calendrier de sortie clairement défini pour 2030 et 2040, elle représente un premier pas important.

### **5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus**

Actuellement, GPMA évalue les performances sur une base annuelle, mais vise désormais à une fréquence trimestrielle pour améliorer la fiabilité de ses résultats. À partir de 2024, les mises à jour prévisionnelles seront effectuées à la fin de chaque trimestre. En se concentrant sur ces éléments clés, GPMA pourra adapter ses stratégies d'investissement de manière proactive et améliorer la qualité de ses décisions stratégiques et opérationnelles.

## VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

---

### 1. Cadre réglementaire :

GPM Assurances a examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de ses obligations d'acteur sur les marchés financiers relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, en application de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Cet examen a abouti à la formalisation de la déclaration des principales incidences négatives (PAI « Principal Adverse Impact »).

### 2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

#### **Identification :**

Dans le cadre de son engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale, GPM Assurances tient compte des facteurs ESG à chaque étape de son processus d'investissement, en alignant ses pratiques avec les principes du Pacte des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La prise en compte des incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique à l'ensemble du portefeuille de GPM Assurances (hors unités de compte.)

Pour les supports en unités de compte, les assurés sont invités à se reporter aux informations disponibles dans la notice d'information de leur contrat et dans les documents d'information précontractuelle, notamment le prospectus, de chaque support d'investissement afin d'identifier la manière dont les incidences négatives sont intégrées dans les décisions d'investissement de chaque support en unités de compte.

- **Les indicateurs Obligatoires**

Ainsi, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont regroupées par grands thèmes tels que l'environnement et la biodiversité, la gouvernance et l'éthique, l'égalité et la diversité, ainsi que les controverses et armements et en tenant compte des objectifs du Pacte des Nations Unies.

- ✓ **Thème : Environnement et biodiversité (PAI 1 à 9 et 15)**

1. Emissions de GES
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

15. Intensité de GES (pour les souverains)

✓ **Thème : Gouvernance et éthique (PAI 10, 11 et 16)**

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (pour les souverains)

✓ **Thème : Égalité et diversité (PAI 12 et 13)**

12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

13. Mixité au sein des organes de gouvernance

✓ **Thème : Controverses et armement (PAI 14)**

14. Exposition à des armes controversées

✓ **Thème Immobilier (PAI 17 et 18)**

17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers

18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

✓ GPM Assurances depuis fin 2023 participe à des Sociétés Civiles Immobilières et va suivre à partir de 2024 cette exposition.

### **Les indicateurs optionnels**

Par ailleurs, deux indicateurs d'incidences négatives (« PAI ») supplémentaires ont été sélectionnés selon les domaines suivants. Il s'agit de :

✓ Pour les questions environnementales : (PAI 19)

19. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)

✓ Pour les questions sociales : (PAI 20)

20. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)

### **Hiérarchisation**

Les indicateurs sont hiérarchisés afin de prioriser le traitement des incidences les plus importantes par rapport aux objectifs définis par GPM Assurances et actualisés si besoin.

La démarche initiale consiste à considérer la capacité de suivi de ces indicateurs avec une certaine fiabilité, représentée par le taux de couverture, qui reflète la disponibilité des informations qualitatives et quantitatives.

### 3. Déclaration des principales incidences négatives

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

	JR	Eléments de mesures	niveau de priorité	Incidence 2023	Incidence 2022	Explication
1. Emissions de GES	PAI 1.1	Niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	1	24564.408	24293.902	Couverture 89,15% contre 86,48% en 2022; la hausse s'explique principalement par la hausse de la couverture
	PAI 1.2	Niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1	4769.518	4558.285	Couverture 89,15% contre 86,48% en 2022; la hausse s'explique principalement par la hausse de la couverture
	PAI 1.3	Niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1	202765.58	215876.23	Couverture 85,54% contre 85,9% en 2022, la baisse s'explique par les arbitrages effectués par les gérants en faveur des sociétés qui s'engagent à réduire considérablement les missions de GES
		Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	1	368.6315	557.4037	Couverture 85,5% contre 87,67% en 2022, la baisse s'explique par les arbitrages effectués par les gérants en faveur des sociétés qui s'engagent à réduire considérablement les missions de GES
		Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1	735.1195	1112.9177	Couverture 87,33% contre 87,14% la baisse s'explique par les arbitrages effectués par les gérants en faveur des sociétés qui s'engagent à réduire considérablement les missions de GES
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	PAI 4.1	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1	7,079368 %	9,75%	Couverture 88,19% contre 86,94%, l'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises (308 émetteurs n'ont encore rien déclaré contre 1286 en 2022), la baisse s'explique également par l'arrivée à maturité de American Airlines et les arbitrages effectués par les gérants.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	PAI 5.1	Part de la consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	Consommation: 35,4 %	Consommation: 57,41 %	Couverture 87% contre 82,37% en 2022 l'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises ainsi que les arbitrages effectués par les gérants.
	PAI 5.2	Part de la production qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	Production: 2,88 %	Production: 67,22 %	Couverture 95,85% contre 89,97% en 2022 l'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises ainsi que les arbitrages effectués par les gérants.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6.1	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2	Total: 0.23455285 GWh / EUR M revenue	Total: 0.83555037 GWh / EUR M chiffre d'affaires	Couverture 87% contre 82,37% en 2022 l'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises ainsi que les arbitrages effectués par les gérants.
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	PAI 7.1	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2	2.9184437 %	2,04%	Couverture 83,93% contre 78,29%. La hausse s'explique par la couverture qui a augmenté
8. Rejets dans l'eau	PAI 8.1	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	2	0.0043206788	0.00058140483	Couverture 31,9% contre 21,3% en 2022. La hausse s'explique par la couverture qui a augmenté
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	PAI 9.1	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	2	1.6245185	1.9837023	Couverture 86,81% contre 21,3% en 2022 la baisse par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 10.1	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	2	8.604018 %	5,64%	Couverture 83,93% contre 78,14% en 2022 la baisse par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	PAI 11.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	1	0.21002485 %	0,52%	Couverture 96,08% contre 85,29% en 2022 l'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises ainsi que les arbitrages effectués par les gérants.
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	PAI 12.1	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2	8.303931 %	12,2%	Couverture 64,34% contre 55,77% en 2022 l'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises ainsi que les arbitrages effectués par les gérants.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	PAI 13.1	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	1	27,254484 %	39,37%	Couverture 96,8% contre 93,43% en 2022 l'amélioration par rapport à l'année dernière s'explique par une meilleure transparence des entreprises ainsi que les arbitrages effectués par les gérants.
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	PAI 14.1	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	1	0%	0%	Couverture 93,04% contre 92,19% en 2022

**PAI 6.1 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (tableau ci-dessous)**

Secteur A : Agriculture, forêts et pêches.

Secteur B : Mines et carrières

Secteur C : Manufacture

Secteur D : Fournisseur d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

Secteur E : approvisionnement en eau, égouts et gestion des déchets, et projets d'assainissement

Secteur F : Construction

Secteur G : commerce de gros et de détail, réparation de véhicules à moteur et motocycles.

Secteur H : Transport et stockage

Secteur L : Activités immobilières

	2023	2022
	GWh / EUR M revenue	GWh / EUR M chiffre d'affaires
TOT	0,23455	0,83555
A	0,00014	0,49616
B	0,02091	1,03382
C	0,07458	0,34250
D	0,09387	2,64460
E	0,00014	4,93683
F	0,00028	0,17722
G	0,00020	0,03112
H	0,02677	1,34181
L	1,34181	0,82291

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements a significativement diminué dans tous les secteurs à fort impact climatique, sauf dans le secteur immobilier où elle a augmenté de 63%.

**Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

Indicateurs	PAI SFDR	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2023	Incidence 2022	Explication
15. Intensité de GES	PAI 15.1	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	1	99.310616	180.4174	Couverture 89.31% contre 89.35% en 2022
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	PAI 16.1	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1	0	0%	Couverture 90.14% contre 89.96% en 2022
	PAI 16.2	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1	0%	0%	Couverture 90.14% contre 89.96% en 2022

### **Tableau 1.3 - Indicateurs optionnels**

Indicateurs optionnels	PAI SFDR	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2023	Incidence 2022	Explication
Environnement	PAI 19.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	1	36.33 %	59.44%	Couverture 100%
Questions Sociales et de personnel	PAI 20.1	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)	1	2.07 %	21.37%	Couverture 95.32% contre 91.22% en 2022

## **IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**

Un nouvel accord mondial pour la protection de la biodiversité a été adopté à la COP15 le 19/12/2022, connu sous le nom d'Accord de Montréal, signé par 195 pays. Cet accord visait à renforcer l'action internationale en faveur de la biodiversité et à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation fixés.

L'accord prévoit notamment de :

- ✓ Protéger 30% de la planète d'ici 2030 ;
- ✓ Restaurer 30% des écosystèmes ;
- ✓ Réduire l'impact des pesticides ;
- ✓ Augmenter les financements en faveur de la protection du vivant.

GPMA reconnaît l'importance de la biodiversité et intègre déjà la notation de celle-ci dans le calcul de son pilier Environnement.

GPM Assurances privilégie ainsi les investissements qui soutiennent la préservation de la biodiversité et démontre son engagement envers cet enjeu crucial.

GPM Assurances demeure proactive en suivant de près les développements nationaux, en se basant sur les meilleures pratiques disponibles et en collaborant avec des experts du domaine. L'entreprise met tout en œuvre pour obtenir des informations précises et fiables afin de développer une approche solide et responsable en faveur de la biodiversité.

## **X. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques**

Afin d'assurer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de conserver une qualité de gouvernance dans le système de gestion des risques, nous avons réalisé une cartographie des risques de durabilité relatifs aux investissements.

Lors de l'exercice ORSA régulier annuel, nous procéderons ainsi à une revue de ces risques.

3 types de risques ont été identifiés avec un impact possible :

- Les **risques de transition** définis par la réglementation comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique et notamment les objectifs environnementaux. Cela se traduit pour GPMA par l'évaluation des impacts économiques des décisions d'investissement

visant à atteindre les objectifs climatiques des entreprises en portefeuille. Les risques identifiés sont les suivants :

- L'**aggravation du risque crédit** correspondant au risque de dégradation de la notation de certains émetteurs disposant d'un risque de durabilité élevé (pouvant aller jusqu'à son défaut) ;
  - Le **risque de dévaluation d'un actif financier** dans certains secteurs d'activités (notamment immobilier avec passoire thermique, entreprises avec un fort déficit d'image à la suite d'un événement avec des aspects environnementaux).
- Les **risques climatiques (ou risques physiques)** définis par la réglementation comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. Ce sont les conséquences directes de la survenance d'événements climatiques tels que la sécheresse, les inondations, la montée des eaux...
- Les **risques de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux. Notre structure assurantielle GPMA par la détention de ses actifs financiers importants peut être considérée comme partiellement responsable du changement climatique. Ainsi nous relevons 3 conséquences pouvant conduire à un risque avec un impact financier :
- Le **risque de non-conformité** à la réglementation environnementale pouvant entraîner des sanctions financières, des poursuites judiciaires et des pertes financières ;
  - Le **risque de réputation** avec des réglementations qui demanderont de plus en plus de transparence afin de permettre la comparabilité des acteurs et d'apporter un risque d'attractivité croissant ;
  - Le **risque de litige** avec la contestation de tiers sur des mesures prises par GPMA afin d'intégrer les risques de durabilité notamment avec le greenwashing ;

Le processus de caractérisation et de priorisation des risques n'est pas encore mature à ce stade pour être développé plus amplement. Toutefois, l'intégration des risques climatiques et sa possible quantification dans le processus ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité) sont en cours de réflexion avec des premières métriques permettant d'avoir de la visibilité sur la tenue de notre portefeuille d'actifs dans le temps au regard d'objectifs clairement définis.

Afin d'évaluer l'exposition de notre portefeuille à ces différents risques, nous avons fait le choix par l'intermédiaire de notre fournisseur Lumrisk, d'utiliser l'outil Clarity qui permet d'accéder à ces métriques normalisées.

A ce stade, seuls les risques physiques et de transition sont mesurés selon 3 scénarios à horizons 5, 10, 20 et 40 ans. Ces scénarios diffèrent en termes de changements politiques et technologiques, de risques physiques et de mécanismes de tarification. En effet, le risque de responsabilité reste difficile à quantifier car il reste très arbitraire aux décisions et aux comportements futurs de la société civile.

Nous nous attachons donc à réaliser les scénarios climatiques déterminés au niveau international et pouvant être considérés comme la norme actuelle :

- **Le scénario « Net-Zero » ou Zéro émission** explore les risques et les opportunités d'une transition optimiste, ambitieuse mais ordonnée vers la carboneutralité d'ici 2050.

C'est un scénario de transition radical mais ordonné. Avec une augmentation moyenne de la température mondiale de 1,5°C en 2100. Il s'agit du scénario du GIEC à très faibles émissions (SSP1-RCP1.9). La transition est rapide et se fait progressivement, avec une dynamique d'intégration des prix du marché de manière linéaire au cours des quatre premières années.

- **Le scénario « Net-Zero Financial Crisis » ou Zéro émission et crise financière** qui suppose une transition désordonnée et financièrement perturbatrice.

C'est un scénario de transition radical similaire au Net Zero mais de manière désordonnée, avec des désinvestissements soudains en 2025 afin d'aligner immédiatement les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris qui apportent des effets perturbateurs sur les marchés financiers. Les désinvestissements d'actifs liés aux activités économiques à forte intensité de carbone provoquent une réévaluation brutale et des répercussions financières ultérieures. L'augmentation de la température moyenne est de +1,5°C en 2100 (scénario du GIEC à très faibles émissions SSP1-RCP1.9).

- **Le scénario « High Warming » ou Réchauffement élevé** suppose une transition ratée conduisant à des risques physiques très graves.

C'est un scénario de réchauffement élevé avec une augmentation de la température moyenne de +4,3°C d'ici 2100, nommé scénario du GIEC à émissions élevées (SSP3-RCP7.0). Avec l'incapacité à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, de graves impacts physiques et météorologiques extrêmes et progressifs apparaissent. En effet, le déclenchement de plusieurs points de bascule climatiques entraîne une augmentation exponentielle des événements météorologiques extrêmes et une perte de productivité avec d'importantes répercussions sur les marchés financiers dans les années 2020 et 2030, en raison de performances attendues plus faibles.

Chacun des scénarios est structuré selon les types de risques et opportunités suivants :

- **Le risque de transition** : Les impacts de la transition (positifs ou négatifs) sont évalués en fonction de trois types de politiques : taxe carbone/ETS (dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la taxe carbone doit atteindre 100 € par tonne de CO<sub>2</sub> en 2030), améliorations de l'efficacité énergétique (par exemple avec l'objectif de réduction de 11,7% de la consommation d'énergie primaire et finale de l'Union Européenne d'ici à 2030) et subventions aux énergies à faible intensité de carbone, qui sont prises en compte dans la demande énergétique et les mix technologiques au niveau sectoriel.
- **Le risque physique aigu** : impacts des événements météorologiques extrêmes (par exemple inondations ou chaleur extrême) ; Ce risque est estimé à partir des projections de fréquence des événements météorologiques extrêmes, des pertes financières passées et de la résilience des pays face à ces événements.
- **Le risque physique chronique** : Les principaux facteurs responsables des risques physiques chroniques sont la baisse de la productivité agricole, industrielle et du travail, induite par la température, l'élévation du niveau de la mer, la modification des cycles de l'eau, ainsi que la baisse des rendements agricoles liée aux prix des denrées alimentaires.
- Un « **choc de sentiment** » est également inclus dans le scénario de crise financière nette zéro. Il s'agit d'une réévaluation brutale des actifs due à une prise de conscience tardive et soudaine des risques climatiques et provoquant une crise financière.

Pour la modélisation financière le principe est le suivant : les chocs physiques et de transition sur les indicateurs économiques généraux sont d'abord traduits en impacts sur les rendements par classe

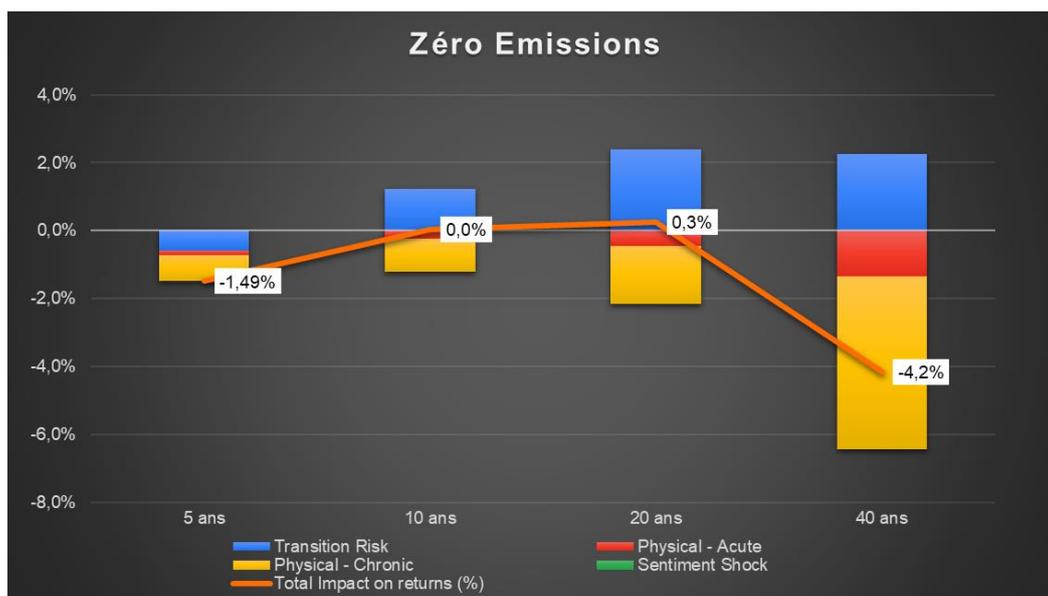
d'actifs, pays et secteur. Les effets directs sur la performance ainsi que la révision des prix effectuée par les marchés financiers se traduisent ainsi sur les rendements de chaque titre estimée en fonction des caractéristiques de l'émetteur, notamment son secteur et sa zone géographique. Les impacts financiers au niveau des titres sont ensuite regroupés au niveau du portefeuille en utilisant une approche pondérée par la valorisation de chaque portefeuille.

Aucune hypothèse de réallocation des placements n'a été réalisée dans ces simulations. Il s'agit bien du portefeuille d'actifs détenu au 31/12/2023 sur lequel nous appliquons des chocs. Ainsi les rendements attendus sur les placements futurs ne sont pas pris en compte. Seule la contribution de chaque émetteur est considérée. En clair il ne s'agit pas d'une analyse de performance des actifs dans le futur mais uniquement de voir l'impact des choix d'investissement sectoriel et géographique dans chacun des scénarios d'évolution du climat à un instant donné.

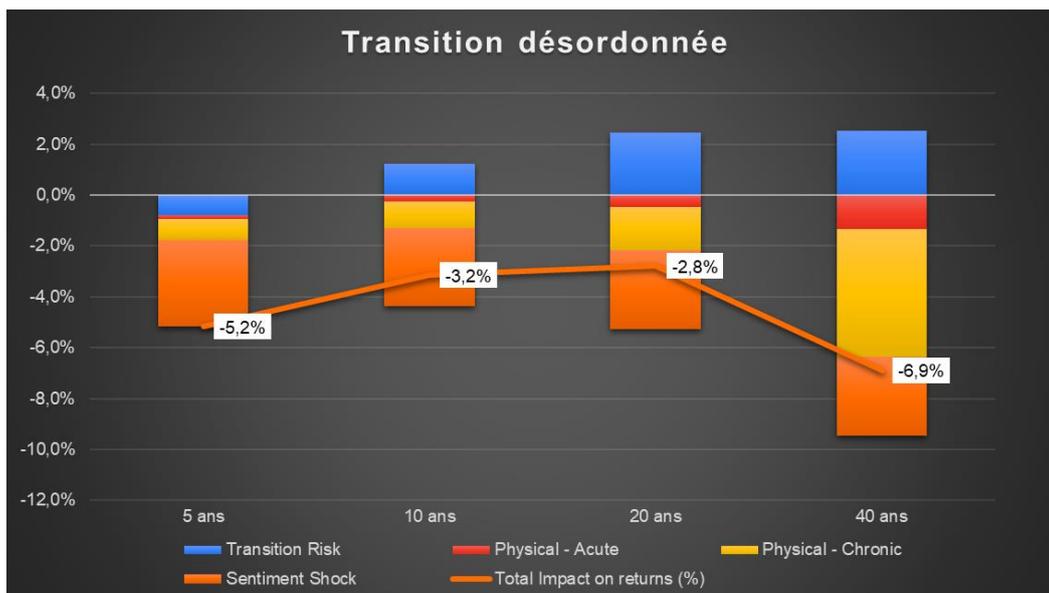
Le taux de couverture du portefeuille de placement dans ces simulations est de 58,2% en valeur.

Ne sont pas inclus dans le périmètre d'analyse les actifs immobiliers (SCI), les avoirs en banque, les participations actions, les UC et les fonds non-côtés. L'objectif pour les années à venir est d'augmenter la part des actifs couverts afin de suivre au mieux les risques de durabilité.

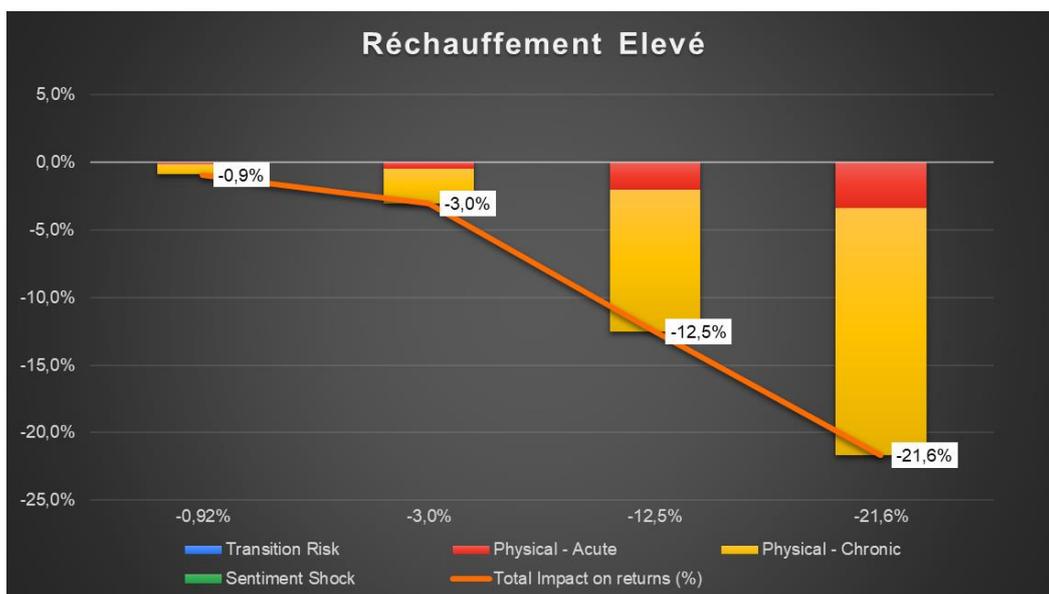
Ci-après les résultats de l'évaluation des risques sur le portefeuille au 31/12/2023. A ce stade nous n'avons pas suffisamment de détails pour analyser plus finement les résultats. L'analyse proposée est faite au niveau global du portefeuille de placement étudié.



Le scénario Zéro Emission à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -1,3% toute période confondue. La baisse la plus importante est à l'horizon de 40 ans (-4,2%). Ce phénomène est dû à l'exposition importante à cet horizon des émetteurs en portefeuille aux risques physiques et plus particulièrement aux risques physiques chroniques.



Le choc de sentiment vient s'ajouter au scénario précédent et conduit à une baisse supplémentaire du rendement global. La sensibilité du portefeuille est directement liée au caractère désordonné de la transition. Les actions tardives et immédiates conduisent à une diminution moyenne de la performance du portefeuille de l'ordre de 5%.



Dans le cas du scénario de réchauffement élevé, le risque de transition n'a plus d'effet puisque la transition climatique a échoué. C'est un scénario extrême qui conduit à une baisse forte de l'ordre de -21,6% à un horizon de 40 ans.

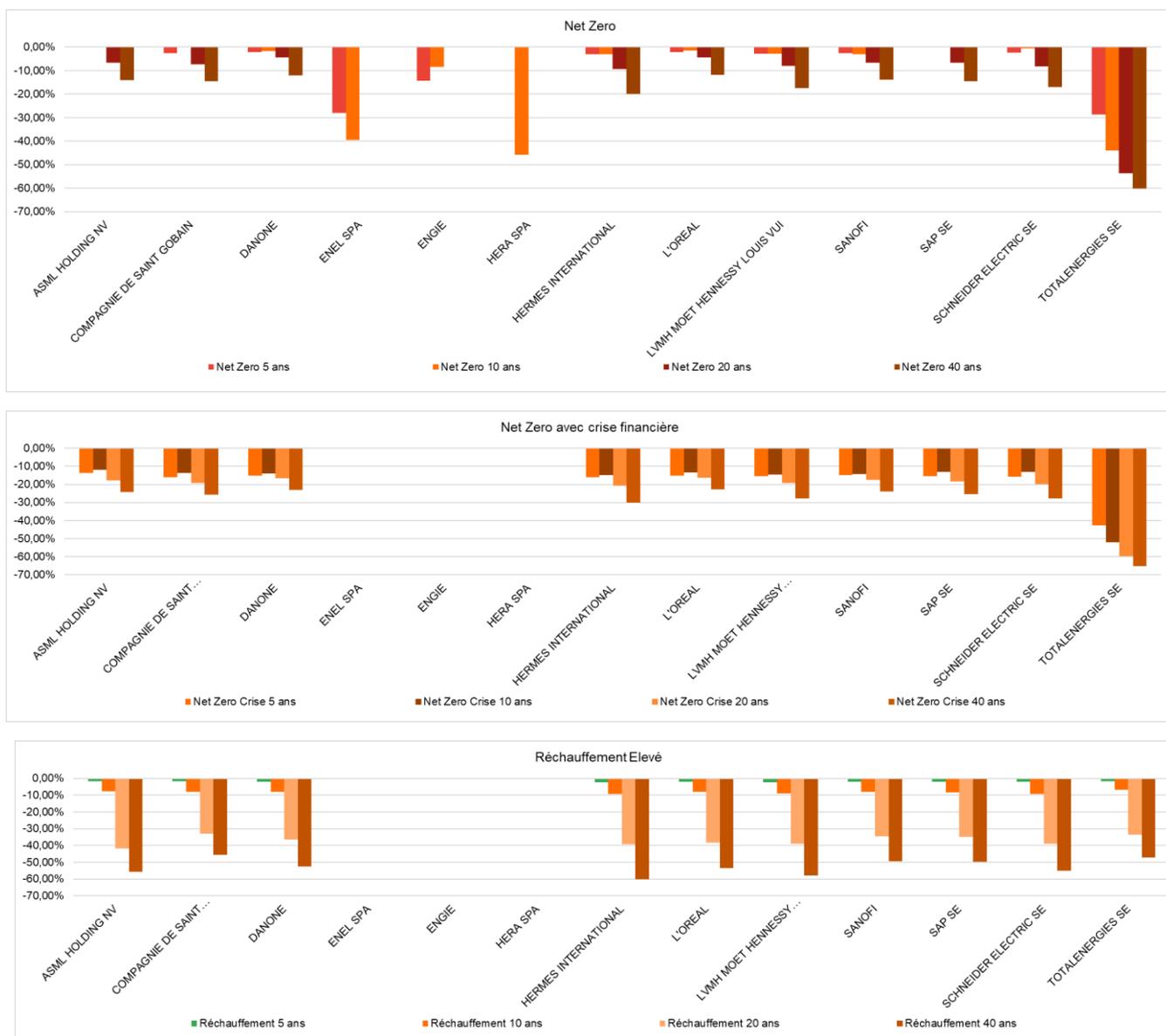
Ce suivi des risques a été mis en place début 2024 et nous n'avons pas d'éléments de comparaison. En revanche dès le prochain exercice nous réaliserons une analyse d'évolution qui nous permettra d'étudier les avancées réalisées dans l'année concernant ces trois scénarios.

L'analyse de ces scénarios doit nous permettre de réfléchir à l'allocation future de notre portefeuille et de mener les actions nécessaires à la réduction de notre exposition aux risques environnementaux.

Pour cela nous disposons pour chacun des scénarios et à chaque horizon du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus négativement aux risques et du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus positivement et donc qui constitueraient une opportunité.

Voici ci-après la représentation graphique du Top 10 des émetteurs les plus risqués pour les 3 scénarios.

Sur les graphiques apparaissent 13 émetteurs et non 10 comme annoncé car selon l'horizon de projection le top 10 des émetteurs évolue. Pour pouvoir illustrer les résultats du scénario tout horizon confondu tous les émetteurs apparaissant au moins une fois dans le top 10 sont représentés.



Afin de bien comprendre les graphiques prenons un exemple. Nous nous plaçons dans le scénario Net Zéro. L'émetteur Total Energies contribue de manière négative à hauteur de -30% à horizon de 5 ans et cela se poursuit jusqu'à l'horizon de 40 ans où la contribution atteint -60%. Cela signifie que dans notre exposition aux risques physiques et de transition à horizon de 5 ans Total fait baisser le rendement global de notre portefeuille de 30%.

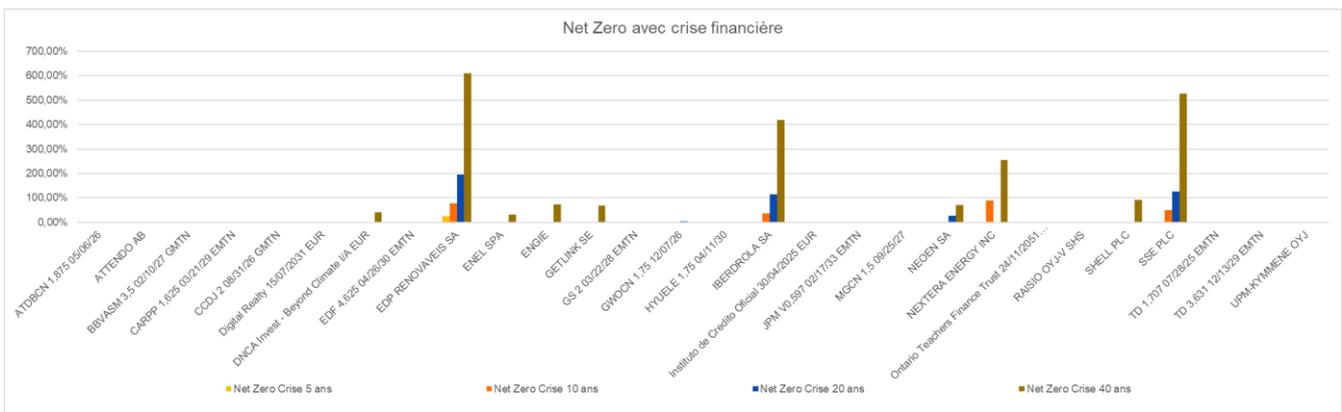
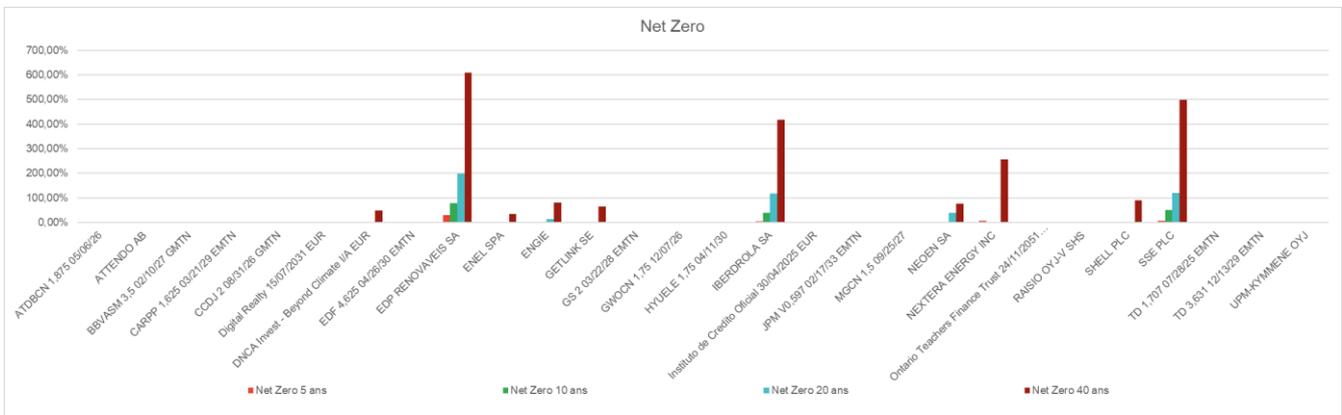
Concernant les 2 scénarios Net Zéro et Net Zéro avec crise financière, 3 émetteurs se détachent des autres en terme d'impact et contribuent le plus négativement dans notre analyse. Ce sont Total Energies SE, HERA SPA et ENEL SPA, des producteurs et fournisseurs de gaz et d'électricité.

Il est à noter que les émetteurs ENEL SPA et ENGIE ne figurent plus dans le Top des émetteurs risqués au-delà de l'horizon 10 ans dans le Net Zéro et ne sont pas considérés comme des émetteurs à risques dans le scénario Net Zéro avec crise financière.

Lorsqu'aucun histogramme n'apparaît sur le graphique c'est que la contribution est très faible par rapport aux autres émetteurs.

Dans le scénario de réchauffement élevé on observe qu'une plus grande proportion d'émetteurs sont considérés comme à risque. Cela paraît cohérent avec les hypothèses sous-jacentes du modèle. La productivité de manière générale ainsi que les performances des marchés financiers sont directement impactées.

Voici ci-après la représentation graphique du top 10 des émetteurs « d'opportunités » pour les 2 scénarios Zéro émission et Zéro émission et crise financière. Aucune opportunité n'est considérée dans le scénario extrême de réchauffement climatique puisqu'il s'agit d'un scénario d'échec.



4 émetteurs représentent une opportunité d'atténuation des risques climatiques dans le portefeuille de placement. Ce sont des producteurs et fournisseurs d'énergies renouvelables pour la plupart. Par exemple l'émetteur EDP RENOVAVEIS SA à un impact à la hausse de 600% sur le rendement global de notre portefeuille dans le scénario Net Zéro à horizon de 40 ans.

2 émetteurs apparaissent dans les extrêmes en top 10 des émetteurs les plus risqués mais aussi dans le top 10 des opportunités. ENGIE et ENEL SPA contribuent négativement jusqu'à l'horizon de 10 ans et ils deviennent une opportunité d'atténuation des risques à plus long terme. Cela s'explique par le fait que ces émetteurs doivent avoir une politique d'alignement avec les accords de Paris à cet horizon qui coïncide avec les attentes de ces mêmes accords.

L'arbitrage sur le choix des émetteurs et sur leur poids dans le portefeuille pourra ainsi être réalisé en prenant en compte les conclusions de ces analyses.

## **XI. Informations sur un plan d'amélioration continue**

---

Les principaux risques de durabilité ont été identifiés et une première évaluation a été menée. Les étapes suivantes ont été déterminées et sont en cours d'avancement :

1. Diagnostic des risques propres à la durabilité, leur temporalité et enjeux avec l'objectif d'aller plus loin dans l'analyse des risques et de permettre la formalisation des objectifs.
2. Evaluation des risques avec l'établissement ou l'adaptation d'indicateurs permettant d'éclairer les choix d'investissement au regard des risques climatiques ;
3. Détermination des tolérances associées et des managements action sur les risques considérés comme majeurs afin d'améliorer la capacité de résilience ;
4. Fixation d'un niveau d'ambition au niveau de la gouvernance afin de conjuguer la performance financière et extra financière ;
5. Etablissement de plans d'action et lancement des travaux pour l'atteinte des objectifs fixés, notamment à partir des conclusions observées sur les scénarios climatiques.

Cette démarche séquencée permet la diffusion de la culture des risques de durabilité et d'analyser la pertinence du système de gestion des risques de durabilité.

L'objectif souhaité reste d'assurer un bilan extra-financier de qualité similaire au reporting financier réglementaire (comptes sociaux, Solvabilité) avec un processus de remontées d'informations sécurisé, robuste et fiable.

Notre ambition consiste à avoir réalisé ces travaux dans une temporalité similaire à celle du SFDR afin d'avoir une approche complète répandant à ce corpus de réglementation. Les premiers objectifs sont fixés pour 2024.

## XII. Glossaire

---

### ✓ **Accord de Paris :**

Accord climatique international établi en 2015 par les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Les 194 Parties signataires (195 avec les Etats-Unis, s'étant officiellement retiré en novembre 2020) se sont engagés à 3 objectifs : – un objectif de maintien de la température terrestre globale : « Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques; » (Art. 2.1a) – un objectif d'adaptation mondial au changement climatique : « Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire; » (Art. 2.1b) – un objectif relatif à la réorientation des flux financiers : « Rend[re] les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. » (Art. 2.1c)

### ✓ **KPI**

Les indicateurs de suivi de performance (Key Performance Indicator) sont des données, exprimées avec une unité de mesure spécifique permettant de calculer la performance, les risques, les opportunités ou les impacts climatiques d'un portefeuille d'investissement (ou d'une entreprise).

### ✓ **Part brune :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme non durable sur le plan environnemental. Elle désigne généralement les activités incompatibles avec les objectifs de long-terme de la Transition écologique (climat, biodiversité, économie circulaire).

### ✓ **Part verte :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme durable sur le plan environnemental. Alors qu'il n'y avait pas de définition sur ce qui relève d'une activité durable sur ce plan, la Taxonomie européenne actuellement en développement prévoit de standardiser les conditions de durabilité environnementale d'une activité (et sous quelles limites). Elle vise de surcroît à définir la manière dont sera calculée la part verte d'un portefeuille d'investissements, d'un chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissements des acteurs financiers et non-financiers.

### ✓ **TCFD :**

Groupe de travail du Financial Stability Board (le conseil de stabilité financière) du G20. Ce groupe de travail sur les enjeux de transparence climatique, créé Mark Carney ancien gouverneur de la banque centrale canadienne et de la banque centrale britannique, a publié en 2017 ses recommandations finales sur la prise en compte des enjeux et des opportunités climatiques pour les investisseurs (voir ici). Référentiel influent de soft law à l'échelle mondiale, les recommandations de la TCFD (rapport publié en 2017) offrent un cadre volontaire aux entreprises et aux institutions financières pour prendre en compte les risques climatiques et effectuer leurs travaux d'analyse et de reporting climat. Ces recommandations sont construites sous l'angle des risques climatiques et d'une matérialité financière (les incidences des risques climatiques sur l'organisation). Si l'accent est mis sur l'utilisation de scénarios climatiques, dont l'utilisation d'un scénario 2°C ou en dessous (scénarios de transition), les recommandations de la TCFD n'abordent pas les sujets plus récents sur l'évaluation de l'alignement et la mesure des contributions aux objectifs de l'Accord de Paris.

### ✓ **Scope 1**

Les émissions directes liées à l'activité de l'entreprise (fabrication des produits, déplacements des collaborateurs...).

### ✓ **Scope 2**

Les émissions indirectes résultant de l'utilisation d'énergie par l'entreprise. Ce sont principalement les émissions liées à la consommation d'électricité comme les émissions de CO2 issues de la production de cette électricité par une centrale à gaz par exemple.

✓ **Scope 3**

Les émissions indirectes issues de la chaîne d'approvisionnement, de la distribution, de l'utilisation des produits par les utilisateurs finaux et des déchets générés par la fin de vie de ces produits